

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES ADHÉRENTS

*Approuvé par une délibération du Conseil d'Administration en date du 23/04/2025.*

**Mélod'ille** est une école de musique associative régie par la loi 1901 et la Convention ECLAT. Son Conseil d'Administration est composé de bénévoles élus par l'Assemblée Générale annuelle.

1. Le titre d'élève ou d'adhérent s'acquiert en versant une cotisation annuelle à l'Association Mélod'ille. L'inscription aux différentes activités est assujettie à une participation financière comprenant la cotisation et l'adhésion annuelle à l'Association (plus une majoration pour les personnes habitant hors de Saint-Grégoire), fixées chaque année par le Conseil d'Administration.  
Le montant de la cotisation annuelle est calculé en fonction des activités pratiquées, du nombre de forfaits et des modalités d'encadrement choisies. Une grille tarifaire détaillée est publiée chaque année avant les périodes d'inscription.
2. Les inscriptions se font pour l'année scolaire complète (septembre à juin), ou jusqu'à la fin de l'année scolaire en cas d'inscription en cours d'année.  
Les jours et horaires de cours sont définis en début d'année et valent pour la totalité de celle-ci.  
Sauf cas exceptionnel, devant être validé par l'administration, il ne sera pas possible d'effectuer de changement d'horaire ponctuel et ce pour des raisons contractuelles, organisationnelles et d'assurance.  
Aucun remboursement ne sera effectué sauf cas de force majeure, dûment notifié par écrit par l'adhérent ou son représentant (facteur empêchant la pratique de l'instrument sous certificat médical, déménagement, départ d'un professeur ne pouvant être remplacé, etc.). Dans ce cas, un remboursement partiel pourra être effectué au prorata du temps restant avant la fin de l'année scolaire.  
Les demandes seront étudiées par le Conseil d'Administration.  
*N.B. : un changement d'avis ou d'emploi du temps, un manque de motivation du fait de l'élève ne sont pas considérés comme des cas de force majeure.*
3. Le calendrier des cours suit le calendrier scolaire annuel (pas de cours pendant les vacances scolaires de la Zone B).
4. Afin de faciliter les répétitions liées à des projets (concerts, auditions, etc.), le temps de cours de l'élève pourra exceptionnellement être utilisé pour des répétitions de groupe auquel il participe, sans devoir être rattrapé ou remplacé.
5. Pour des questions d'organisation, il n'est pas possible d'effectuer de cours d'essai. Il est cependant possible d'assister au cours d'un autre élève en début d'année (lors des 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> semaines de cours) pour se faire une idée de ce que représente la pratique de l'instrument envisagé. Les demandes seront étudiées au cas par cas. Les portes ouvertes sont à privilégier pour la découverte de la pratique musicale.
6. Avant chaque cours, la personne accompagnant un élève mineur doit s'assurer de la présence du professeur. L'Association Mélod'ille ne pourra être tenue pour responsable en cas d'accident survenant avant ou après les cours, ni pendant la durée du cours si le professeur est absent. En dehors de l'horaire des cours, aucune surveillance n'est assurée, et ceci quel que soit l'âge des élèves.  
Dans le cas où l'élève mineur ne serait pas autorisé à rentrer seul (information transmise lors de l'inscription), la personne l'accompagnant s'engage à venir le chercher dès la fin du cours.
7. Afin d'assurer le bon fonctionnement de l'école, il est demandé à l'élève et aux familles :
  - de respecter les personnes avec lesquelles ils sont en contact,
  - de ne pas perturber les cours,
  - de respecter le matériel mis à disposition (instrument, mobilier, etc.) et les locaux. En cas de dégradation la responsabilité de la famille est engagée et un dédommagement sera dû sur la base d'un devis de réparation réalisé par un professionnel,
  - de respecter les jours et horaires de repos des professeurs (pas d'envoi de messages le dimanche/jours fériés et en soirée),
  - d'honorer chaque cours ou atelier choisi lors de l'inscription jusqu'à la fin de l'année.

Tout manquement à ces principes de bonne conduite de la part d'un élève ou de son représentant pourra être sanctionné. En cas de récidive de la part d'un élève, celui-ci pourra être exclu. Toute sanction prononcée à l'égard d'un élève mineur sera reportée à la connaissance de son représentant.

En cas de récidive de la part d'un représentant légal, celui-ci verra l'enfant exclu et une réinscription pourra être refusée par le Conseil d'Administration.

Le renvoi définitif ne pourra faire l'objet d'une demande de remboursement.

8. L'introduction et/ou usage de produits prohibés (alcool, tabac, substances illicites, etc.) sont rigoureusement interdits dans les locaux de Mélod'Ille en application de la réglementation sur la protection des mineurs et celle sur les locaux recevant du public. Tout manquement à ces règles pourra entraîner des sanctions (jusqu'à l'exclusion).
9. L'accès aux salles de cours est interdit aux personnes non inscrites à un cours donné (personnes accompagnant ou inscrites à un autre cours).
10. Mélod'Ille ne peut être tenue pour responsable des sommes, instruments, objets, vêtements perdus ou volés dans les locaux mis à sa disposition par la commune.
11. Toute absence d'un élève doit être systématiquement signalée au professeur avec le plus d'anticipation possible (adresse e-mail communiquée en début d'année) ou, à défaut, à l'administration (contact@melodille.com).
12. En cas d'absence exceptionnelle d'un professeur, l'Association Mélod'Ille préviendra le ou les élèves concernés par téléphone ou par e-mail dans les meilleurs délais.  
L'emploi du temps des élèves peut, à titre exceptionnel, être sujet à modification. Le professeur et/ou l'administration s'engagent à prévenir le ou les élève.s concerné.s. Si cette modification est due à l'enseignant, celui-ci doit remplacer le cours, après s'être assuré auprès de l'élève de sa disponibilité.  
Les cours ne seront pas remplacés dans les cas suivants : jours fériés, arrêt du professeur pour maladie, absence de l'élève pour maladie, maternité, déplacement professionnel, voyage scolaire, etc.
13. Les photocopies de partitions, recueils, méthodes ou tout autre ouvrage d'édition musicale sont interdites par la loi du 1er juillet 1992. Mélod'Ille est conventionnée pour un nombre de tirages autorisés et limités. L'apposition d'un timbre SEAM est faite uniquement par le professeur ou l'administration. L'école se dégage de toute responsabilité vis-à-vis de personnes en possession de photocopies non munies d'un timbre SEAM. Chaque élève doit se procurer par lui-même les partitions et recueils nécessaires demandés par son (ses) professeur(s).
14. Toute inscription à la pratique d'un instrument implique de suivre également un cours de Formation Musicale jusqu'à 14 ans (l'année entamée devra être suivie en totalité) ou jusqu'à la fin du cycle 1. Le tarif est compris dans l'inscription à un cours d'instrument. Aucune dispense ne sera accordée sauf sur présentation d'un justificatif attestant le suivi d'un cours équivalent dans une autre école de musique ou un conservatoire, ou un certificat médical.
15. La partie pédagogique reste de la responsabilité de l'Équipe Enseignante et de la Direction, y compris en ce qui concerne les ensembles, projets, examens, etc. Il est demandé aux adhérents de respecter les délais pour les inscriptions lorsque sollicités, et de ne pas exercer de pression sur les professeurs ou l'équipe administrative pour la participation d'un élève.
16. Droit à l'image : sauf mention contraire lors de l'inscription (à transmettre par écrit au plus tard le 30 septembre 2026 à l'adresse contact@melodille.com), toute adhésion vaut pour accord de la captation, diffusion et exploitation de l'image de l'élève à des fins de communication sur les activités de l'Association.
17. Toute inscription vaut acceptation de ce règlement. Pour les élèves mineurs, les parents ou représentants légaux prennent le même engagement pour le(s) enfant(s) concerné(s).
18. Le Conseil d'Administration se réserve le droit de modifier ou compléter ce règlement à chaque fois qu'il le jugera nécessaire et opportun.